



Commission économique pour l'Europe
Comité des transports intérieurs
Rapports

**du Forum mondial de l'harmonisation
des Règlements concernant les véhicules
sur sa cent quarante-neuvième session
(10-13 novembre 2009)**

**du Comité d'administration de l'Accord de 1958
sur sa quarante-troisième session (11 novembre 2009)**

**du Comité exécutif de l'Accord de 1998
sur sa vingt-septième session (12 novembre 2009)**

et

**du Comité d'administration de l'Accord de 1997
sur sa huitième session**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Première partie		
Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules		
I. Participation.....	1	6
II. Déclarations faites à l'ouverture de la session	2–9	6
III. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour).....	10–11	8
IV. Coordination et organisation des travaux (point 2 de l'ordre du jour).....	12–24	9

A.	Rapport du Comité de gestion pour la coordination des travaux (WP.29/AC.2).....	12–20	9
B.	Programme de travail, documentation et calendrier des sessions pour 2010..	21	10
C.	Systèmes de transport intelligents (STI).....	22	10
D.	Appui des États Membres de l'ONU à la création d'un poste P-3 consacré aux activités du WP.29	23–24	11
V.	Examen des rapports des groupes de travail subsidiaires du WP.29 (point 3 de l'ordre du jour).....	25–48	11
A.	Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE) (soixante et unième session, 30 mars-3 avril 2009).....	25	11
B.	Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) (quatre-vingt-seizième session, 4-8 mai 2009).....	26	11
C.	Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) (quarante-cinquième session, 25-29 mai 2009).....	27	11
D.	Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE) (quarante-huitième session, 9-12 juin 2009).....	28	12
E.	Faits marquants des dernières sessions.....	29–48	12
1.	Groupe de travail du bruit (GRB) (cinquantième session, 1 ^{er} -3 septembre 2009).....	29–31	12
2.	Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF) (soixante-sixième session, 15-17 septembre 2009).....	32–35	12
3.	Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE) (soixante-deuxième session, 6-9 octobre 2009).....	36–38	12
4.	Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) (quatre-vingt-dix-septième session, 20-23 octobre 2010).....	39–43	13
F.	Orientations demandées par les groupes de travail à propos de questions se rapportant aux Règlements annexés à l'Accord de 1958.....	44–48	13
1.	Orientations demandées par le GRRF à propos des systèmes de surveillance de la pression des pneumatiques (TPMS)	45–46	14
2.	Orientations demandées par le GRE à propos de l'allumage automatique des projecteurs.....	47	14
3.	Orientations demandées par le GRSP à propos de l'installation de ceintures de sécurité dans les autobus de la classe II.....	48	14
VI.	Accord de 1958 (point 4 de l'ordre du jour)	49–64	15
A.	État de l'Accord, des Règlements qui y sont annexés et des amendements à ces derniers	49	15
B.	Examen de projets d'amendements à des Règlements existants.....	50–64	15
C.	Homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule (IWVTA) ..	65	16
VII.	Accord (mondial) de 1998 (point 5 de l'ordre du jour).....	66–68	16
A.	État de l'Accord, y compris l'application de son paragraphe 7.1	66–68	16

VIII.	Échange de vues sur les procédures nationales/régionales et la procédure d'incorporation des RTM établis dans la législation nationale/régionale (point 6 de l'ordre du jour).....	69	17
IX.	Accord de 1997 (Contrôle technique périodique) (point 7 de l'ordre du jour).....	70–72	17
	A. État de l'Accord.....	70	17
	B. Évolution future de l'Accord.....	71	17
	C. Élaboration d'un projet de Règle n° 2 et d'un nouveau projet de Règle sur le freinage	72	17
X.	Questions diverses (point 8 de l'ordre du jour).....	73–84	18
	A. Systèmes de rappel utilisés par diverses Parties contractantes aux accords ...	73	18
	B. Base de données électronique pour l'échange de données concernant les homologations de type (DETA)	74–75	18
	C. Méthode d'évaluation des véhicules écocompatibles	76	18
	D. Conférence sur les véhicules écocompatibles, prévue en novembre 2009 à New Delhi.....	77	19
	E. Séance de réflexion consacrée à l'organisation d'une table ronde sur le réchauffement de la planète et les transports, prévue en juin 2010.....	78–80	19
	F. Révision de la Résolution d'ensemble sur la construction des véhicules (R.E.3).....	81	19
	G. Alignement des dispositions de la Convention de Vienne de 1968 sur celles des Règlements concernant les véhicules adoptés par le Forum mondial	82	20
	H. Première conférence ministérielle mondiale sur la sécurité routière (Moscou, 18-20 novembre 2009)	83	20
	I. Dispositifs de retenue pour enfants portant de fausses marques d'homologation CEE	84	20
XI.	Élection du Bureau pour l'année 2010 (point 9 de l'ordre du jour)	85	20
XII.	Adoption du rapport (point 10 de l'ordre du jour)	86	21
	Deuxième partie		
	Comité d'administration de l'Accord de 1958		
XIII.	Constitution du Comité (point 11 de l'ordre du jour)	87	21
XIV.	Projets d'amendement à des règlements existants – vote de l'AC.1 (point 12 de l'ordre du jour).....	88–89	21
	Troisième partie		
	Comité exécutif de l'Accord de 1998		
XV.	Constitution du Comité (point 13 de l'ordre du jour)	90	24
XVI.	Examen et mise aux voix de projets de règlements techniques mondiaux et/ou de projets d'amendement à des règlements techniques mondiaux existants (point 14 de l'ordre du jour).....	91–95	24

A.	Proposition de règlement technique mondial sur les engins mobiles non routiers (NRMM).....	91	24
B.	Proposition de rectificatif 1 au règlement technique mondial n° 9 (Sécurité des piétons)	92	25
C.	Proposition d'amendement 1 au RTM n° 4 (Procédure mondiale harmonisée d'homologation des véhicules utilitaires lourds (WHDC)).....	93-94	25
D.	Proposition de rectificatif 1 au RTM n° 5 (Systèmes d'autodiagnostic (OBD) pour véhicules routiers)	95	26
XVII.	Examen des règlements techniques mondiaux à faire figurer dans le Recueil des règlements techniques mondiaux admissibles, s'il y a lieu (point 15 de l'ordre du jour).....	96	26
XVIII.	Orientations, adoptées par consensus, concernant les éléments de projets de RTM non réglés par les groupes de travail subsidiaires du Forum mondial (point 16 de l'ordre du jour).....	97-99	26
A.	Orientations concernant les prescriptions d'efficacité énoncées dans le RTM n° 2 (Cycle d'essai mondial harmonisé de mesure des émissions de motocycles (WMTC)).....	97	26
B.	Orientations concernant le projet de règlement technique mondial sur les véhicules à hydrogène et à pile à combustible (HFCV)	98	27
C.	Orientations concernant le projet de règlement technique mondial sur les pneumatiques.....	99	27
XIX.	État d'avancement de l'élaboration de nouveaux règlements techniques mondiaux ou d'amendements à des règlements techniques mondiaux existants (point 17 de l'ordre du jour).....	100-108	27
XX.	Questions sur lesquelles un échange de vues et de données devrait s'engager ou se poursuivre (point 18 de l'ordre du jour)	109-111	29
A.	Choc latéral.....	109	29
B.	Compatibilité entre véhicules en cas de choc	110	29
C.	Systèmes de transport intelligents	111	29
XXI.	Proposition visant à élaborer de nouveaux RTM et/ou des amendements à des RTM existants (point 19 de l'ordre du jour)	112-113	29
A.	Proposition visant à élaborer un nouveau règlement technique mondial sur la procédure d'essai mondiale harmonisée pour les véhicules légers (WLTP)	112	29
B.	Proposition visant à élaborer des amendements au RTM n° 6 (vitrages de sécurité)	113	29
XXII.	Nouvelles priorités à inclure dans le programme de travail (point 20 de l'ordre du jour)	114	30
XXIII.	Les marques d'homologation dans les règlements techniques mondiaux (point 21 de l'ordre du jour).....	115	30
XXIV.	Questions diverses (point 22 de l'ordre du jour).....	116	30
	Quatrième partie		
	Comité d'administration de l'Accord de 1997		
XXV.	Constitution du Comité et élection du bureau pour 2009 et questions diverses (points 23 et 24 de l'ordre du jour)	117	30

Annexes

I.	Liste des documents informels (WP.29-149...) distribués sans cote lors de la cent quarante-neuvième session	31
II.	État de l'Accord de 1998: priorités et propositions.....	33

Première partie

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules

I. Participation

1. Le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) a tenu sa cent quarante-neuvième session du 10 au 13 novembre 2009, sous la présidence de M. B. Gauvin (France). Les pays suivants y étaient représentés, conformément à l'alinéa *a* de l'article premier du Règlement intérieur du WP.29 (TRANS/WP.29/690 et ECE/TRANS/WP.29/690/Amend.1): Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Autriche, Canada, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Inde, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République populaire de Chine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Ukraine. Des représentants de la Communauté européenne y ont également participé. L'Agence internationale de l'énergie (AIE), organisation intergouvernementale, était représentée, de même que les organisations non gouvernementales suivantes: Organisation internationale de normalisation (ISO); Organisation internationale des constructeurs d'automobile (OICA); Association internationale des constructeurs de motocycles (IMMA); Association européenne des fournisseurs de l'automobiles (CLEPA)¹; Association for Emissions Control by Catalysts (AECC); Groupe de travail «Bruxelles 1952» (GTB); Consumers International (CI); Fondation pour l'automobile et la société (Fondation FIA); Union d'assistance technique pour l'automobile et la circulation routière (UNATAC); Comité international de l'inspection technique automobile (CITA); Association européenne des gaz de pétrole liquéfiés (AEGPL) et Association des constructeurs européens de moteurs à combustion interne (EUROMOT). À l'invitation du secrétariat, l'Organisation technique européenne du pneu et de la jante (ETRTO) a également participé à la session.

II. Déclarations faites à l'ouverture de la session

Documents: Documents informels n^{os} WP.29-149-17 et WP.29-149-22.

2. La Directrice de la Division des transports de la CEE a ouvert la session et a souhaité la bienvenue aux participants.

3. En ce qui concerne la prochaine Conférence mondiale sur la sécurité routière, prévue à Moscou du 18 au 20 novembre 2009, la Directrice a expliqué que les activités de la CEE portaient sur tous les aspects de la sécurité routière, allant de la sécurité de la circulation au transport des marchandises dangereuses, en passant par les Règlements concernant les véhicules, la gestion du trafic et l'infrastructure routière, y compris le développement durable. Elle a informé le Forum mondial que le Secrétaire exécutif de la CEE, la Présidente du Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1) et le

¹ Représentant aussi la Motor and Equipment Manufacturers Association (MEMA) et la Japan Auto Parts Industries Association (JAPIA) (TRANS/WP.29/885, par. 4).

Vice-Président du WP.29 feraient des déclarations au nom de la CEE lors de la Conférence mondiale.

4. La Directrice a expliqué que la demande d'un nouveau poste P-3 consacré aux questions liées au réchauffement climatique, au transport et aux normes de qualité des carburants, inscrite au projet du budget de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2010-2011, était en cours d'examen par la Cinquième Commission de l'Assemblée générale (<http://www.un.org/ga/fifth/>). Elle a invité tous les représentants des États à veiller à ce que leurs gouvernements respectifs, par l'intermédiaire de leur ministère des affaires étrangères et de leur mission à New York, appuient la création de ce poste dans le cadre des travaux de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale à New York. Elle a déclaré que l'aide des pays non européens était également cruciale, en particulier celle du Groupe des 77 et de la Chine. Elle a souligné que ce nouveau poste était essentiel au développement des activités du secrétariat en faveur du Forum mondial. Elle a ajouté que des compléments d'information sur la Cinquième Commission, les membres de cet organe et la raison d'être du poste figuraient dans le document WP.29-149-06 (voir également les paragraphes 15, 23 et 24 ci-après).

5. La Directrice a encouragé le Forum mondial à préparer minutieusement, durant la séance de réflexion du jeudi 12 novembre 2009, la table ronde sur le réchauffement de la planète et les transports prévue à Genève en marge de la session de juin 2010 du Forum mondial. Elle a rappelé qu'à cet effet le secrétariat avait établi les documents de travail destinés à faciliter le choix des thèmes, des orateurs, des objectifs et de la suite éventuelle à donner à la table ronde.

6. La Directrice a informé le Forum mondial qu'un administrateur auxiliaire financé par l'Allemagne entrerait en fonctions au secrétariat le 4 janvier 2010 pour une durée initiale d'un an, afin de s'occuper des questions liées aux systèmes de transport intelligents (STI). Elle a dit espérer que, en collaboration avec le Gouvernement italien, l'élaboration d'une feuille de route sur la mise en œuvre future des STI pourrait être prochainement achevée; ce document aborderait également le rôle que les organes subsidiaires du Comité des transports intérieurs pourraient jouer dans la promotion du déploiement des STI.

7. La Directrice a noté que le WP.29 examinerait 40 amendements à des règlements, un nouveau règlement technique mondial (RTM), trois amendements à des RTM existants et une proposition de projet de règle n° 2. Elle a encouragé le Forum mondial à adopter le projet de règle dans les meilleurs délais afin de compléter l'Accord de 1997 sur le contrôle technique périodique. Elle a souligné que l'Accord pourrait jouer un rôle majeur dans l'amélioration de la sécurité routière dans les pays qui ne disposent pas d'un système de contrôle technique périodique. Elle a également mentionné l'importance de la création d'un système de surveillance des accords.

8. Le Forum mondial a suivi avec intérêt un exposé du Directeur général du Département de génie mécanique et de la sécurité du Bureau des transports routiers du Ministère japonais des ressources foncières, des infrastructures et des transports (WP.29-149-22) sur l'évolution future de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules. L'intervenant a dit espérer que le Forum mondial ferait de nouveaux progrès dans l'harmonisation internationale des Règlements concernant les véhicules qui contribuent à la fois à réduire le nombre de décès et de blessures dus aux accidents de la route et à faire baisser les émissions des véhicules routiers. Il a souhaité que davantage de pays participent aux activités du WP.29, ce qui favoriserait un accroissement du nombre de Parties contractantes aux accords et la création d'un système international d'homologation de type de l'ensemble du véhicule.

9. Le chef du Département de l'industrie de la Fédération de Russie a informé le Forum mondial que son pays avait récemment adopté un règlement technique national

concernant la sécurité des véhicules à roues. Les prescriptions en matière de sécurité des véhicules routiers font directement référence aux règlements annexés à l'Accord de 1958 et aux règlements techniques mondiaux élaborés dans le cadre de l'Accord de 1998 (WP.29-149-17).

III. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

10. L'ordre du jour provisoire (ECE/TRANS/WP.29/1078) a été adopté, moyennant les modifications ci-après:

a) Ajout de nouveaux points:

2.4 Appui des États Membres de l'Organisation des Nations Unies à la création d'un nouveau poste P-3 consacré aux activités du WP.29

4.2.39 Proposition de rectificatif 1 au complément 18 ECE/TRANS/WP.29/2009/136 à la série 01 d'amendements au Règlement n° 6 (Indicateurs de direction)

4.2.40 Proposition de rectificatif 1 au complément 10 ECE/TRANS/WP.29/2009/137 à la série 01 d'amendements au Règlement n° 53 (Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse sur les véhicules de la catégorie L₃)

4.3 Homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule (IWVTA)

8.9 Dispositifs de retenue pour enfants portant de fausses marques d'homologation CEE

b) Suppression des points 5.4.2 et 16.2 de l'ordre du jour;

c) Ajout ou modification de références à des documents pour les points suivants:

4.2.14 Insérer la référence au document ECE/TRANS/WP.29/2009/90/Add.1;

4.2.38 Insérer la référence aux documents ECE/TRANS/WP.29/2009/129/Corr.1, Corr.2 et Corr.3;

7.1 Modifier comme suit la cote du document de référence: ECE/TRANS/WP.29/2009/1074/Amend.1;

7.3 Insérer la référence au document ECE/TRANS/WP.29/2009/135 et supprimer la référence au document WP.29-147-12.

d) Modification de l'intitulé:

4.2.24 Modifier comme suit l'intitulé du point et le titre du document ECE/TRANS/WP.29/2009/116: Proposition de complément 9 au Règlement n° 101 (...).

11. On trouvera à l'annexe I du présent rapport la liste des documents informels distribués pendant la session.

IV. Coordination et organisation des travaux (point 2 de l'ordre du jour)

A. Rapport du Comité de gestion pour la coordination des travaux (WP.29/AC.2)

12. La cent unième session du WP.29/AC.2, consacrée à la coordination et à l'organisation des travaux du Forum mondial, s'est tenue le 9 novembre 2009, sous la présidence de M. B. Gauvin (France). Y ont participé les représentants de l'Allemagne, du Canada, de la Communauté européenne, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la France, de l'Italie, du Japon et du Royaume-Uni.

13. Le WP.29/AC.2 a examiné l'ordre du jour provisoire de la présente session du Forum mondial (ECE/TRANS/WP.29/1078) et a recommandé les modifications proposées au paragraphe 10 ci-dessus. En ce qui concerne le document ECE/TRANS/WP.29/2009/76 soumis au titre des points 4.2.24 (Règlement n° 101) et 4.2.36 (Règlement n° 83) et portant sur la transposition de la norme Euro 5, il a été noté que ces propositions nécessitaient un examen plus détaillé, y compris la prise en compte des documents informels soumis au titre de ces points. Le WP.29/AC.2 a recommandé que les deux séries d'amendements soient adoptées lors de la même session. En outre, pour les propositions de nouvelles séries d'amendements au Règlement n° 101, des dispositions supplémentaires concernant la modification du marquage devraient être ajoutées.

14. En ce qui concerne l'élaboration d'un nouveau Règlement sur les systèmes de retenue pour enfants (SRE), le représentant de la France a informé le WP.29/AC.2 que le nouveau Règlement et l'actuel Règlement n° 44 coexisteraient en parallèle. Le nouveau Règlement porterait uniquement sur les SRE ISOFIX, lesquels seraient donc retirés du champ d'application du Règlement n° 44. Le WP.29/AC.2 a noté que le nouveau Règlement serait élaboré en deux phases. Dans un premier temps, il serait procédé à l'élaboration des définitions, des critères de performance et des méthodes d'essais pour les SRE ISOFIX caractérisés par le fait que l'enfant est retenu par un harnais incorporé dans le SRE. La deuxième phase porterait sur les SRE ISOFIX qui se caractérisent par le fait que l'enfant est retenu par la ceinture de sécurité du véhicule. Le représentant de la France a indiqué que le Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) comptait achever la première phase à sa session de décembre 2009. Le représentant de la CE a instamment prié le GRSP de finaliser ce nouveau Règlement.

15. Le WP.29/AC.2 a rappelé qu'il était favorable à ce que soit prévue dans le budget de l'ONU la création, au sein du secrétariat du WP.29, d'un nouveau poste P-3 dont le titulaire serait chargé des questions liées au réchauffement de la planète et à la qualité des carburants et a recommandé aux représentants du WP.29 de prendre d'urgence des mesures pour s'assurer que leurs gouvernements respectifs appuient la création de ce nouveau poste à la Cinquième Commission (<http://www.un.org/ga/fifth/>) à New York (voir également le paragraphe 4 ci-dessus et les paragraphes 23 et 24 ci-dessous). Le WP.29/AC.2 a recommandé que cette importante question soit examinée à la session plénière du Forum mondial et a fait observer que sans ce nouveau poste certaines des activités menées actuellement devraient être abandonnées.

16. Le représentant de la CE a noté qu'il était urgent d'introduire des dispositions relatives aux systèmes de climatisation mobiles, soit dans le RTM sur la Procédure d'essai mondiale harmonisée pour les voitures particulières et les véhicules utilitaires légers (WLTP), soit dans un Règlement annexé à l'Accord de 1958. Le WP.29/AC.2 a rappelé à cet égard qu'à la session précédente l'AC.3 était convenu que les dispositions concernant les systèmes de climatisation mobiles pourraient être élaborées en parallèle avec la phase 1

d'une manière ouverte afin de faciliter leur incorporation soit dans le RTM soit dans un Règlement annexé à l'Accord de 1958 (ECE/TRANS/WP.29/1077, par. 105). Le représentant de la CE a précisé qu'il avait l'intention de soumettre au GRPE un document informel sur cette question afin qu'il l'examine à sa session de janvier 2010.

17. Le WP.29/AC.2 a recommandé que le point 5.1 du projet d'ordre du jour soit examiné par le Forum mondial et que les points 5.2 à 5.5 soient examinés par l'AC.3.

18. Le WP.29/AC.2 a recommandé que le Forum mondial examine la question de l'actualisation de l'Accord de 1997 en séance plénière et que le Comité d'administration de l'Accord (AC.4) ne se réunisse pas au cours de la session. Le WP.29/AC.2 a estimé que le parachèvement de l'Accord par l'adoption de la Règle n° 2 était nécessaire.

19. Le WP.29/AC.2 a examiné le projet d'ordre du jour de la cent cinquantième session du Forum mondial, qui devait se tenir à Genève du 9 au 12 mars 2010. À cette session, 45 amendements à des Règlements existants, y compris les amendements dont l'examen a été reporté lors de la présente session, ainsi qu'une proposition de nouveau Règlement sur les sources lumineuses constituées de diodes électroluminescentes (DEL), seront présentés pour examen.

20. Le Forum mondial a adopté le rapport du WP.29/AC.2 sur sa cent unième session ainsi que les recommandations qui y figurent.

B. Programme de travail, documentation et calendrier des sessions pour 2010

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2009/1/Rev.2; ECE/TRANS/WP.29/2009/126 et ECE/TRANS/WP.29/2009/127.

21. Le Forum mondial a pris note du programme de travail et de la liste des documents disponibles (ECE/TRANS/WP.29/2009/1/Rev.2). Le projet de programme de travail pour la période 2010-2014 et le calendrier des réunions pour 2010 (ECE/TRANS/WP.29/2009/126) ont été adoptés par le Forum mondial avec les modifications suivantes: la soixante-septième session du GRRF se tiendra du 2 au 5 (matin/après-midi) février 2010. Les soixante-troisième et soixante-quatrième sessions du GRE se tiendront respectivement du 29 au 31 (matin/après-midi) mars 2010 et du 4 au 7 (matin/après-midi) octobre 2010. Le Forum mondial a prié le secrétariat de transmettre le document, tel qu'il a été modifié, au Comité des transports intérieurs (CTI). Le WP.29 a adopté son rapport sur ses réalisations pour 2008-2009 ainsi que la proposition concernant ses réalisations escomptées pour 2010-2011 (ECE/TRANS/WP.29/2009/127). Il a demandé au secrétariat de transmettre la proposition adoptée au CTI.

C. Systèmes de transport intelligents (STI)

Documents: Documents informels n^{os} WP.29-149-25, WP.29-149-26 et WP.29-149-27.

22. Le Forum mondial a noté que la dix-huitième session du groupe informel STI était prévue le 13 novembre 2009 de 9 h 30 à 11 heures.

D. Appui des États Membres de l'ONU à la création d'un poste P-3 consacré aux activités du WP.29

Document: Document informel n° WP.29-149-06.

23. Le secrétariat a fourni des compléments d'information destinés à aider les pays à appuyer l'inscription, au projet de budget de l'ONU pour l'exercice biennal 2010-2011, d'un poste P-3 réservé au WP.29. Il a indiqué que le lien au site Web de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale (<http://www.un.org/ga/fifth/>), figurant dans le document WP.29-149-06, donnait accès à des informations sur la raison d'être de ce nouveau poste.

24. Le secrétariat a informé le Forum mondial que la liste officielle des participants à la soixante-quatrième session de la Cinquième Commission, contenant les noms de tous les membres des délégations qui ont pris part à la soixante-troisième session de l'Assemblée générale, serait publiée en anglais et en français sous la cote A/C.5/64/INF.1.

V. Examen des rapports des groupes de travail subsidiaires du WP.29 (point 3 de l'ordre du jour)

A. Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE) (soixante et unième session, 30 mars-3 avril 2009)

Document: ECE/TRANS/WP.29/GRE/61.

25. Le Forum mondial a rappelé le rapport présenté oralement par le Président du GRE lors de la cent quarante-huitième session (ECE/TRANS/WP.29/1077, par. 36 à 39) et a approuvé le rapport du GRE.

B. Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) (quatre-vingt-seizième session, 4-8 mai 2009)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/GRSG/75, ECE/TRANS/WP.29/GRSG/75/Corr.1.

26. Le Forum mondial a rappelé le rapport présenté oralement par le Président du GRSG lors de la cent quarante-huitième session (ECE/TRANS/WP.29/1077, par. 40 à 43) et a approuvé le rapport du GRSG.

C. Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) (quarante-cinquième session, 25-29 mai 2009)

Document: ECE/TRANS/WP.29/GRSG/45.

27. Le Forum mondial a rappelé le rapport présenté oralement par la Présidente du GRSP durant la cent quarante-huitième session (ECE/TRANS/WP.29/1077, par. 44 à 49) et a approuvé le rapport du GRSP.

D. Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE) (quarante-huitième session, 9-12 juin 2009)

Document: ECE/TRANS/WP.29/GRPE/58.

28. Le Forum mondial a rappelé le rapport présenté oralement par le Président du GRPE lors de la cent quarante-huitième session (ECE/TRANS/WP.29/1077, par. 50 à 53) et a approuvé le rapport du GRPE.

E. Faits marquants des dernières sessions

1. Groupe de travail du bruit (GRB) (cinquantième session, 1^{er}-3 septembre 2009)

29. Le Président du GRB a rendu compte des résultats obtenus par le GRB à sa cinquantième session (pour des informations plus détaillées, voir le rapport de la session publié sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRB/48 et disponible à l'adresse <http://www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29grb/grbrep.html>).

30. Le Forum mondial a noté que M. Theis (Allemagne) avait été réélu Président du GRB pour les sessions de 2010.

31. Le représentant de l'OICA s'est déclaré disposé à essayer de fournir les informations manquantes dans la base de données de la Communauté européenne afin de faciliter l'examen par le GRB des valeurs limites du bruit dans le Règlement n° 51.

2. Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF) (soixante-sixième session, 15-17 septembre 2009)

32. Le Président du GRRF a informé le WP.29 des résultats obtenus par le GRRF à sa soixante-sixième session (pour des informations plus détaillées, voir le rapport de la session publié sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRRF/66 et disponible à l'adresse <http://www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29grrf/grrfrep.html>).

33. Le Président du GRRF a expliqué que des progrès significatifs avaient été accomplis en matière de freinage, en particulier pour les poids lourds. Il a présenté les progrès accomplis par le groupe des systèmes de surveillance de la pression des pneumatiques (TPMS) et a souligné que trois rectificatifs avaient été soumis au WP.29, pour examen et adoption à sa session de novembre 2009, concernant la proposition de série 02 d'amendements au Règlement n° 64, au titre du point 4.2.38 de l'ordre du jour (voir également les paragraphes 45 et 46 ci-après).

34. Le Président a également informé le WP.29 que le GRRF avait fait part de la nécessité d'instituer un groupe informel sur l'homologation des systèmes de freinage des poids lourds, dont la présidence serait déterminée ultérieurement. Le Forum mondial a donné son aval à la création de ce groupe informel sous réserve de la soumission du mandat et du calendrier, pour examen à la prochaine session, en mars 2010.

35. Le Forum mondial a noté que M. Yarnold (Royaume-Uni) avait été réélu Président du GRRF pour les sessions de 2010.

3. Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE) (soixante-deuxième session, 6-9 octobre 2009)

36. Le Président du GRE a rendu compte des résultats de la soixante-deuxième session du GRE (pour des informations plus détaillées, voir le rapport de la session publié sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRE/62 et disponible à l'adresse <http://www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29gre/grerep.html>).

37. S'agissant de l'Accord de 1998, le Président du GRE a indiqué que celui-ci évaluait les possibilités d'élaborer un nouveau RTM concernant les projecteurs et de désigner un responsable technique chargé de diriger cette activité.

38. Le Forum mondial a noté que M. Gorzkowski (Canada) avait été réélu Président du GRE pour les sessions de 2010.

4. Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) (quatre-vingt-dix-septième session, 20-23 octobre 2010)

39. Le Président du GRSG a informé le WP.29 des résultats obtenus par le GRSG lors de sa quatre-vingt-dix-septième session (pour des informations plus détaillées, voir le rapport de la session publié sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRSG/76 et disponible à l'adresse <http://www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29grsg/grsgrep.html>).

40. Le Président du GRSG a indiqué que l'expert de la Communauté européenne avait proposé de renvoyer les Règlements n^{os} 58 (Dispositifs arrière de protection anti-encastrement), 93 (Dispositifs contre l'encastrement à l'avant) et 73 (Protection latérale) au GRSP, étant donné que celui-ci s'occupait déjà de questions relatives à l'atténuation des effets des collisions. Il a cependant ajouté que, nonobstant les connaissances spécialisées du GRSP à cet égard, ces questions devraient rester du ressort du GRSG, qui est compétent en ce qui concerne les dispositions applicables aux poids lourds. Le WP.29 a approuvé la proposition du Président du GRSG.

41. Le Président du GRSG a informé le WP.29 que le GRSG avait proposé d'instituer un groupe informel sur le RTM concernant les commandes, les témoins et les indicateurs des motocycles, sous la présidence de l'Italie. Il a expliqué que l'expert de l'IMMA s'était déclaré disposé à assurer les services de secrétariat de ce groupe informel. Celui-ci devrait achever ses travaux avant la fin de l'année 2010. Le Forum mondial a donné son aval à la proposition du GRSG, sous réserve de la soumission du mandat et du calendrier du groupe informel, pour examen par le WP.29 à sa session de juin 2010.

42. Le Président du GRSG a indiqué que les experts de la Fédération de Russie et de la Hongrie avaient proposé de solliciter l'avis du Bureau des affaires juridiques à propos de la voie à suivre pour l'adoption d'une approche systématique concernant la rédaction du texte relatif au domaine d'application des Règlements (GRSG-96-06). Le Forum mondial a rappelé l'interprétation donnée par le WP.29 et le Bureau des affaires juridiques, à savoir que les homologations accordées en vertu de tout Règlement à la demande du constructeur seront reconnues par les Parties contractantes appliquant ledit Règlement (ECE/TRANS/WP.29/1062, par. 31). Le WP.29 a estimé qu'aucun nouvel avis ne devrait être demandé au Bureau des affaires juridiques sur cette question et a recommandé à ses organes subsidiaires de tenir compte de cette interprétation lors de la rédaction du texte relatif au domaine d'application des Règlements.

43. Le Forum mondial a noté que M. Erario (Italie) avait été réélu Président et M. Matolcsy (Hongrie) Vice-Président du GRSG pour les sessions de 2010.

F. Orientations demandées par les groupes de travail à propos de questions se rapportant aux Règlements annexés à l'Accord de 1958

44. Le représentant de la CE a proposé que les directives concernant les dispositions transitoires (TRANS/WP.29/1044) soient révisées à des fins de clarification. Il s'est déclaré disposé à établir un document pour examen par le WP.29 à sa prochaine session, en mars 2010.

1. Orientations demandées par le GRRF à propos des systèmes de surveillance de la pression des pneumatiques (TPMS)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2009/81, ECE/TRANS/WP.29/2009/129, ECE/TRANS/WP.29/2009/129/Corr.1, ECE/TRANS/WP.29/2009/129/Corr.2, ECE/TRANS/WP.29/2009/129/Corr.3, documents informels n^{os} WP.29-148-02, WP.29-148-17 et WP.29-148-23.

45. Le Président du GRRF a présenté les propositions parues sous les cotes ECE/TRANS/WP.29/2009/129, ECE/TRANS/WP.29/2009/129/Corr.1, ECE/TRANS/WP.29/2009/129/Corr.2 et ECE/TRANS/WP.29/2009/129/Corr.3 ainsi que le document ECE/TRANS/WP.29/2009/81 sur les questions en suspens, à savoir l'essai de diffusion, le temps maximal nécessaire pour alerter le conducteur et la tolérance quant aux imprécisions des équipements de mesure. Il a également rappelé aux délégations les propositions présentées par l'OICA (WP.29-148-02), l'ETRTO (WP.29-148-17) et la CLEPA (WP.29-148-23) lors de la session de juin 2009 du WP.29.

46. Le Forum mondial a donné son accord de principe aux solutions proposées et a suggéré de supprimer les crochets des questions en suspens. Toutefois, en raison des questions juridiques qui pourraient se poser, le Forum mondial a décidé de simplifier les amendements aux alinéas 2 et 3 du paragraphe 1 du document ECE/TRANS/WP.29/2009/129 et de supprimer les propositions d'amendement au paragraphe 1 du document ECE/TRANS/WP.29/2009/129/Corr.3. Le GRRF a été prié d'examiner, à sa session de février 2010, des variantes des textes supprimés par le WP.29 et de soumettre la proposition révisée dans le cadre d'un rectificatif pour examen par le WP.29 à sa session de mars 2010.

2. Orientations demandées par le GRE à propos de l'allumage automatique des projecteurs

47. Le Président du GRE a informé le Forum mondial que la proposition contenait une clause d'extinction concernant des méthodes substitutives à l'allumage automatique des projecteurs. Le texte figure entre crochets en attendant que le Forum mondial se prononce sur la question de savoir si la clause doit être supprimée afin que s'appliquent indéfiniment les méthodes substitutives à l'allumage automatique des projecteurs. Le représentant de la Communauté européenne a déclaré que la Commission européenne et certains des États membres de l'UE considéraient que l'installation obligatoire de capteurs de lumière pour l'allumage automatique des projecteurs était une question de sécurité. Il a annoncé le démarrage prochain du processus visant à définir la position de la Communauté européenne sur cette question.

3. Orientations demandées par le GRSP à propos de l'installation de ceintures de sécurité dans les autobus de la classe II

Document: Document informel n^o WP.29-149-19.

48. Le représentant de la Fédération de Russie a présenté le document WP.29-149-19 proposant de supprimer l'amendement au Règlement n^o 16 (Ceintures de sécurité) figurant dans le document ECE/TRANS/WP.29/2008/106/Amend.1. Le Forum mondial a approuvé en principe la proposition du représentant de la Fédération de Russie et a demandé au GRSP de procéder, à sa session de décembre 2009, à un nouvel examen du contenu technique du document ECE/TRANS/WP.29/2008/106/Amend.1. Il a chargé le secrétariat de renvoyer le document au GRSP pour un nouvel examen.

VI. Accord de 1958 (point 4 de l'ordre du jour)

A. État de l'Accord, des Règlements qui y sont annexés et des amendements à ces derniers

Documents: ECE/TRANS/WP.29/343/Rev.17/Amend.1/Add.1 et ECE/TRANS/WP.29/343/Rev.17/Amend.2.

49. Le Forum mondial a pris note des documents ECE/TRANS/WP.29/343/Rev.17/Amend.1/Add.1 et ECE/TRANS/WP.29/343/Rev.17/Amend.2, qui indiquent l'état de l'Accord de 1958 à la date du 4 novembre 2009.

B. Examen de projets d'amendements à des Règlements existants

50. Le Forum mondial a examiné les projets d'amendements soumis au titre des points 4.2.1 à 4.2.34 et 4.2.37 à 4.2.40 de l'ordre du jour, et il a recommandé qu'ils soient soumis au vote de l'AC.1, sous réserve des corrections indiquées aux paragraphes 51 à 64.

51. Point 4.2.3 de l'ordre du jour, Règlement n° 12, document ECE/TRANS/WP.29/2009/108, page 2, annexe 4, remplacer «Taux d'élasticité: 107-143 kgf/cm» par «Taux d'élasticité: 105-140 N/mm».

52. Point 4.2.4 de l'ordre du jour, Règlement n° 14, document ECE/TRANS/WP.29/2009/109, page 2, paragraphe 5.3.8.1, remplacer «doit être équipé» par «est équipé».

53. Point 4.2.5 de l'ordre du jour, Règlement n° 16, document ECE/TRANS/WP.29/2009/110, page 2, paragraphe 7.4.1.2.2, remplacer «conformément aux indications du 7.4.1.1» par «conformément aux indications du paragraphe 7.4.1.1», et paragraphes 7.4.1.3.1 et 7.4.1.6.2, remplacer «conformément aux indications du 7.4.1.1» par «conformément aux indications du paragraphe 7.4.1.1».

54. Point 4.2.13 de l'ordre du jour, Règlement n° 48, document ECE/TRANS/WP.29/2009/89, page 2, paragraphe 6.1.4.3, remplacer «rétroviseurs» par «dispositifs de vision indirecte».

55. Point 4.2.15 de l'ordre du jour, Règlement n° 48, document ECE/TRANS/WP.29/2009/91, le secrétariat a été prié de procéder à une révision rédactionnelle des chiffres, qui fera l'objet d'un additif 1 au rapport.

56. Point 4.2.17 de l'ordre du jour, Règlement n° 49, document ECE/TRANS/WP.29/2009/115, page 1, titre, remplacer «Proposition de complément 3» par «Proposition de complément 2».

57. Point 4.2.20 de l'ordre du jour, Règlement n° 87, document ECE/TRANS/WP.29/2009/92, page 2, annexe 2, figure 1, remettre la mention «a = 5 mm min.» à sa place.

58. Point 4.2.24 de l'ordre du jour, Règlement n° 101, document ECE/TRANS/WP.29/2009/116, page 1, titre, remplacer «Proposition de série 01 d'amendements» par «Proposition de complément 9».

59. Point 4.2.31 de l'ordre du jour, Règlement n° 115, document ECE/TRANS/WP.29/2009/117, page 34, point 11.1, sans objet en français.

60. Point 4.2.38 de l'ordre du jour, Règlement n° 64, document ECE/TRANS/WP.29/2009/129, page 2, paragraphe 1, supprimer les deuxième et troisième alinéas, et dans le document ECE/TRANS/WP.29/2009/129/Corr.3, page 2, supprimer les amendements au paragraphe 1.

61. En ce qui concerne le point 4.2.18 de l'ordre du jour, Règlement n° 66, le Forum mondial a décidé de renvoyer le document WP.29-149-20 de la Fédération de Russie au GRSG aux fins d'examen à sa session de mai 2010.

62. En ce qui concerne le point 4.2.24 de l'ordre du jour (alignement du Règlement n° 101 sur le Règlement n° 83 concernant le niveau d'émissions Euro 5), le WP.29 a renvoyé le document ECE/TRANS/WP.29/2009/76 au GRPE pour complément d'examen à sa session de janvier 2010. Le secrétariat a été chargé d'établir un rectificatif 1 au document, à propos des amendements concernant les dispositions de marquage.

63. En ce qui concerne le point 4.2.35 de l'ordre du jour (alignement du champ d'application du Règlement n° 49 sur celui du Règlement n° 83 à la suite de l'inclusion du niveau d'émissions Euro 5), le Forum mondial a renvoyé le document ECE/TRANS/WP.29/2009/75, ainsi que le document WP.29-149-04 au GRPE, aux fins d'examen à sa session de janvier 2010. Le secrétariat a été prié d'établir un rectificatif 1 au document, à propos des amendements concernant les dispositions de marquage.

64. En ce qui concerne le point 4.2.36 de l'ordre du jour (inclusion du niveau d'émissions Euro 5 dans le Règlement n° 83), le Forum mondial a renvoyé les documents officiels, ainsi que le document informel WP.29-149-05 au GRPE, aux fins d'examen à sa session de janvier 2010.

C. Homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule (IWVTA)

Document: WP.29-149-11.

65. Le Forum mondial a suivi avec intérêt l'exposé du représentant du Japon sur l'instauration d'une base commune pour l'homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule (IWVTA), dans le cadre de l'Accord de 1958. Le représentant du Japon a annoncé qu'il élaborerait pour la prochaine session une proposition visant à créer un groupe informel sur la question qui serait chargé de formuler des lignes directrices. Le représentant de la Commission européenne s'est déclaré intéressé et a proposé d'examiner de près les modalités pratiques, compte tenu de l'échéance proposée par le Japon (2016). Il a ajouté qu'il faudrait peut-être modifier l'Accord pour y incorporer cette nouvelle homologation de type et, éventuellement, en profiter pour y incorporer d'autres amendements.

VII. Accord (mondial) de 1998 (point 5 de l'ordre du jour)

A. État de l'Accord, y compris l'application de son paragraphe 7.1

Documents: ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.2 et documents informels n^{os} WP.29-148-13, WP.29-148-14 et WP.29-148-15.

66. Le Forum mondial a pris note de l'état de l'Accord au 5 novembre 2009 (ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.2), ainsi que de l'état des priorités et des points qui devraient continuer de faire l'objet d'un échange de vues (WP.29-148-15).

67. Le secrétariat a rappelé aux participants que les Parties contractantes ayant voté en faveur de l'établissement d'un RTM devaient, conformément aux dispositions de l'article 7.2 de l'Accord, remettre au secrétariat un rapport annuel de situation sur l'incorporation de ce RTM dans le droit national ou régional. Le secrétariat a rappelé que la date limite pour la remise de ces rapports était indiquée dans le document sur la situation concernant l'Accord

(ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.2). Le Forum mondial a prié les représentants des Parties contractantes qui n'avaient pas encore envoyé leur rapport annuel (WP.29-148-13) de prendre les mesures nécessaires pour appliquer les dispositions de l'article 7.2 de l'Accord. Le secrétariat a rappelé aux Parties contractantes qu'elles devraient lui communiquer ces rapports, par l'intermédiaire de leurs missions permanentes à Genève, via le système électronique «1998 AGREEMENT-MISSIONS List». Enfin, le WP.29 a approuvé un projet de lettre (WP.29-149-14), présenté par le secrétariat, que celui-ci enverrait à toutes les missions permanentes des Parties contractantes à l'Accord de 1998 afin de vérifier l'application de la procédure de notification prévue par l'Accord.

68. Le Forum mondial a décidé que les points 5.2 à 5.5 seraient examinés par l'AC.3.

VIII. Échange de vues sur les procédures nationales/régionales et la procédure d'incorporation des RTM établis dans la législation nationale/régionale (point 6 de l'ordre du jour)

69. Le Forum mondial a noté qu'il n'y avait pas d'informations nouvelles sur la question.

IX. Accord de 1997 (Contrôle technique périodique) (point 7 de l'ordre du jour)

A. État de l'Accord

Document: ECE/TRANS/WP.29/1074/Amend.1.

70. Le Forum mondial a noté que le secrétariat n'avait reçu aucune nouvelle information au sujet de la situation concernant l'Accord, qui demeure inchangée par rapport aux informations figurant dans le document ECE/TRANS/WP.29/1074/Amend.1.

B. Évolution future de l'Accord

Document: ECE/TRANS/WP.29/2009/77.

71. Le Forum mondial a réexaminé la proposition (ECE/TRANS/WP.29/2009/77) relative aux options possibles concernant l'avenir de l'Accord de 1997. Le représentant de la Fédération de Russie a précisé que sa proposition visait à donner aux parties intéressées des lignes directrices concernant l'expansion et le développement de l'Accord. Le WP.29 a adopté la proposition en tant que document de référence pour l'évolution future de l'Accord et a demandé au secrétariat de la publier, sous la cote ECE/TRANS/WP.29/1081, en tant que document de référence dans le cadre de l'Accord de 1997.

C. Élaboration d'un projet de Règle n° 2 et d'un nouveau projet de Règle sur le freinage

Document: ECE/TRANS/WP.29/2009/135.

72. Le Forum mondial a examiné le projet de Règle n° 2 (ECE/TRANS/WP.29/2009/135). Quelques représentants ont dit qu'ils souhaiteraient examiner en détail la proposition et ses incidences sur les Règlements annexés à l'Accord de 1958. Le Forum mondial a prié le secrétariat de transmettre le document ECE/TRANS/WP.29/2009/135 au

GRSG, au GRSP, au GRE et au GRRF pour examen à leurs prochaines sessions. Le WP.29 a décidé de suspendre l'examen du document jusqu'à ce qu'il reçoive les observations formulées à son sujet par les experts des groupes susmentionnés.

X. Questions diverses (point 8 de l'ordre du jour)

A. Systèmes de rappel utilisés par diverses Parties contractantes aux accords

73. Aucune information nouvelle sur ce sujet n'a été communiquée durant la session.

B. Base de données électronique pour l'échange de données concernant les homologations de type (DETA)

Document: Document informel n° WP.29-149-07.

74. Le représentant de l'Allemagne a rendu compte des réponses au questionnaire sur la base DETA (WP.29-149-07). Le Forum mondial a noté que le groupe informel avait considéré que, dans une première phase, l'accès à la base de données serait limité aux autorités chargées de l'homologation de type et que les données à mettre en mémoire seraient limitées aux informations requises au titre de chaque Règlement. En outre, les Parties contractantes avaient déclaré qu'elles ne paieraient pas de droit d'accès aux données correspondant aux homologations de type qu'elles avaient accordées.

75. Le groupe informel a sollicité l'avis du Forum mondial sur la propriété des données à faire figurer dans la base DETA. Le Forum mondial a décidé de poursuivre l'examen de cette question à sa prochaine session. Les questions relatives à la désignation de l'administrateur de la base DETA ainsi qu'aux modalités de financement étaient en cours d'examen. Le Forum mondial a noté que le groupe informel DETA examinait encore la question de la simplification du marquage des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse et que le groupe tiendrait une nouvelle réunion le 13 novembre 2009.

C. Méthode d'évaluation des véhicules écocompatibles

Documents: Documents informels n°s WP.29-148-11 et WP.29-148-26 de la précédente session.

76. Le représentant de l'Allemagne a été chargé de représenter le Forum mondial à la Conférence sur les véhicules écocompatibles. Il a informé le Forum mondial de son intention de présenter, lors de la prochaine conférence sur les véhicules écocompatibles prévue à New Delhi, la déclaration de faisabilité concernant la mise au point d'une méthode harmonisée, sur la base des documents qu'il avait soumis lors de la précédente session du WP.29 (WP.29-148-26 et WP.29-148-11). Il a annoncé qu'après la Conférence sur les véhicules écocompatibles le groupe informel serait présidé, conformément au mandat, par le représentant de l'Inde (voir également le paragraphe 77 ci-dessous).

D. Conférence sur les véhicules éocompatibles, prévue en novembre 2009 à New Delhi

Document: Document informel n° WP.29-149-29.

77. Le Secrétaire du Ministère indien de l'industrie lourde et des entreprises publiques a fait le point sur les préparatifs de la quatrième Conférence sur les véhicules éocompatibles, prévue les 23 et 24 novembre 2009 à New Delhi (WP.29-149-29). Il a informé le Forum mondial que la prochaine session du groupe informel des véhicules éocompatibles était prévue le 25 novembre, soit le lendemain de la clôture de la Conférence. Des informations plus détaillées sur la Conférence peuvent être consultées sur le site: <http://www.4efv.in>.

E. Séance de réflexion consacrée à l'organisation d'une table ronde sur le réchauffement de la planète et les transports, prévue en juin 2010

Documents: Documents informels n°s WP.29-149-02, WP.29-149-03, WP.29-149-23, WP.29-149-24 et WP.29-149-28.

78. Le Forum mondial a accueilli avec satisfaction les documents fournis par le secrétariat, qui contiennent un tour d'horizon de la documentation existante (WP.29-149-23), une liste des acteurs et des activités dans le domaine des transports intérieurs et des changements climatiques (WP.29-149-24) ainsi que des renseignements détaillés sur les activités de la CEE portant sur la réduction des émissions de gaz polluants et de gaz à effet de serre dans le secteur des transports (WP.29-149-03). Le WP.29 a décidé de faire distribuer ces documents avec une cote officielle à sa prochaine session prévue en mars 2010. À cet effet, tous les représentants ont été invités à communiquer au secrétariat, à la mi-décembre 2009 au plus tard, leurs observations sur lesdits documents. Le WP.29 a pris note de l'exposé de l'AIE (WP.29-149-28) en tant que contribution à la table ronde.

79. Le Forum mondial a examiné le document WP.29-149-02 et a décidé de modifier comme suit le titre de la table ronde: «Table ronde du WP.29 sur les changements climatiques et les transports». S'agissant des résultats escomptés de cette table ronde, le Forum mondial a préféré définir, non pas une stratégie du WP.29, mais les scénarios possibles d'une contribution du WP.29, dans le cadre de son programme de travail futur, aux mesures d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements. Les scénarios escomptés seraient ensuite formellement adoptés par le WP.29 à sa session de novembre 2010.

80. Le Forum mondial a en principe approuvé le programme proposé. Il a été demandé au secrétariat d'identifier, en concertation avec les principales parties prenantes du WP.29, les orateurs qui pourraient prendre la parole lors de cette importante réunion et de présenter le programme final à la session de mars 2010, pour examen et adoption par le WP.29.

F. Révision de la Résolution d'ensemble sur la construction des véhicules (R.E.3)

Document: ECE/TRANS/WP.29/2009/123.

81. Le Forum mondial a noté que le document ECE/TRANS/WP.29/2009/123 avait pour but de faire la synthèse du texte actuel de la R.E.3, d'en assurer la mise à jour et d'y ajouter de nouveaux chapitres concernant la définition du domaine d'application des règlements, des annexes communes et le numéro distinctif pour les Parties contractantes à l'Accord de 1958 (à savoir E4). Le document a été bien accueilli et a fait l'objet d'un certain nombre d'observations. Le Forum mondial a décidé d'en reprendre l'examen à sa

prochaine session. Les représentants au sein du WP.29 ont été invités à communiquer, avant le 15 décembre 2009, leurs observations écrites au secrétariat afin de lui permettre d'établir l'amendement correspondant.

G. Alignement des dispositions de la Convention de Vienne de 1968 sur celles des Règlements concernant les véhicules adoptés par le Forum mondial

82. Le secrétariat a rendu compte de l'examen de cette question par le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1). Le rapport de la session de septembre 2009 sera bientôt affiché sur le site Web du WP.1 (<http://www.unece.org/trans/roadsafe/wp1rep.html>). Le Forum mondial a noté que le WP.1 n'avait pas accepté l'incorporation dans la Convention d'une clause générale indiquant que les véhicules homologués sur la base d'un règlement adopté par le WP.29 étaient conformes aux dispositions techniques de la Convention. La principale préoccupation exprimée par certains représentants au sein du WP.1 était que le progrès rapide des nouvelles technologies et leur incorporation croissante dans les règlements pourraient avoir un impact sur la faculté du conducteur d'avoir constamment le contrôle de son véhicule (art. 8 et 13 de la Convention). La question de l'acceptation de cette clause générale sera de nouveau examinée lors de la prochaine session du WP.1. Le Forum mondial a proposé que les représentants au sein du WP.29 se concertent avec leurs homologues participant aux travaux du WP.1 afin de trouver une solution.

H. Première conférence ministérielle mondiale sur la sécurité routière (Moscou, 18-20 novembre 2009)

Document: document informel n° WP.29-149-18.

83. Le Vice-Président a informé le Forum mondial de cette conférence prévue à Moscou. Le Forum mondial a accueilli avec satisfaction l'exposé (WP.29-149-18) que le Vice-Président entendait faire à cette conférence.

I. Dispositifs de retenue pour enfants portant de fausses marques d'homologation CEE

Document: document informel n° WP.29-149-21.

84. Le représentant de la Fondation FIA a fait part de ses vives préoccupations au sujet de la commercialisation en Amérique du Sud de dispositifs de retenue pour enfants portant de fausses marques d'homologation CEE (WP.29-149-21). Il a recommandé de mener une vigoureuse campagne pour informer les consommateurs de ces fausses marques d'homologation.

XI. Élection du Bureau pour l'année 2010 (point 9 de l'ordre du jour)

85. Le 11 novembre 2009, conformément à la procédure énoncée dans le mandat et le Règlement intérieur du WP.29 (TRANS/WP.29/690 et ECE/TRANS/WP.29/690/Amend.1) et sur proposition du secrétariat, le Forum mondial a, à l'unanimité, réélu M. B. Gauvin (France) Président et M. B. Kisulenko (Fédération de Russie) Vice-Président pour l'année 2010.

XII. Adoption du rapport (point 10 de l'ordre du jour)

86. Le Forum mondial a adopté le rapport sur sa cent quarante-neuvième session, accompagné de ses annexes.

Deuxième partie

Comité d'administration de l'Accord de 1958

XIII. Constitution du Comité (point 11 de l'ordre du jour)

87. Sur les 48 Parties contractantes à l'Accord, 36 étaient représentées et ont constitué l'AC.1 à sa quarante-troisième session, tenue le 11 novembre 2009.

XIV. Projets d'amendement à des règlements existants – vote de l'AC.1 (point 12 de l'ordre du jour)

88. L'AC.1 a invité M. B. Gauvin, Président du WP.29, à présider la session.

89. Les résultats du vote sur les documents présentés sont indiqués dans le tableau suivant:

Règlement n°	Sujet du Règlement	Parties contractantes			Document: ECE/TRANS/WP.29/...	Résultat du vote: pour/ contre/ abstentions	Statut du document	Remarque
		Applicant le Règlement	Présentes et votantes					
6	Indicateurs de direction	42	34	2009/82	34/0/0	Complément 19 à la série 01	*	
7	Feux de position avant et arrière	42	34	2009/83	34/0/0	Complément 16 à la série 02	*	
12	Volant de direction	37	32	2009/108 tel que modifié par le paragraphe 51	32/0/0	Rectificatif 3 à la révision 3	*	
14	Ancrages des ceintures de sécurité	42	34	2009/109 tel que modifié par le paragraphe 52	34/0/0	Complément 1 à la série 07	*	
16	Ceintures de sécurité	41	33	2009/110 tel que modifié par le paragraphe 53	33/0/0	Rectificatif 1 à la révision 6	*	
19	Feux de brouillard avant	41	33	2009/84	33/0/0	Rectificatif 4 à la série 03	*	
19	Feux de brouillard avant	41	33	2009/85	33/0/0	Complément 2 à la série 03	*	

Règlement n°	Sujet du Règlement	Parties contractantes			Document: ECE/TRANS/WP.29/...	Résultat du vote: pour/ contre/ abstentions	Statut du document	Remarque
		Applicant le Règlement	Présentes et votantes					
37	Lampes à incandescence	41	33	2009/86	33/0/0	Rectificatif 1 à la révision 5	*	
37	Lampes à incandescence	41	33	2009/87	33/0/0	Complément 34 à la série 03	*	
44	Dispositifs de retenue pour enfants	34	31	2009/111	31/0/0	Rectificatif 3 à la révision 2	*	
45	Nettoie-projecteurs	34	30	2009/88	30/0/0	Rectificatif 1 au complément 6 à la série 01	*	
46	Dispositifs de vision indirecte	38	32	2009/99	32/0/0	Rectificatif 1 au complément 4 à la série 02	*	
48	Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse	39	32	2009/89 tel que modifié par le paragraphe 54	32/0/0	Rectificatif 1 à la révision 5	*	
48	Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse	39	32	2009/90 et Add.1	32/0/0	Rectificatif 1 au complément 2 à la série 04	*	
48	Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse	39	32	2009/91 tel que modifié par le paragraphe 55	32/0/0	Complément 4 à la série 04	*	
49	Émissions des moteurs à allumage par compression et des moteurs à allumage commandé (GPL et GN)	38	32	2009/14	32/0/0	Complément 2 à la série 05	*	
49	Émissions des moteurs à allumage par compression et des moteurs à allumage commandé (GPL et GN)	39	32	2009/115 tel que modifié par le paragraphe 6	32/0/0	Complément 2 à la série 05	*	
66	Résistance de la superstructure	36	32	2009/100	31/01**	Série 02	*	
67	Équipements pour gaz de pétrole liquéfiés	36	31	2009/101	31/0/0	Complément 9 à la série 01	*	
87	Feux de circulation diurne	33	29	2009/92 tel que modifié par le paragraphe 57	29/0/0	Rectificatif 1 à la révision 2	*	

Règlement n°	Sujet du Règlement	Parties contractantes			Document: ECE/TRANS/WP.29/...	Résultat du vote: pour/ contre/ abstentions	Statut du document	Remarque
		Applicant le Règlement	Présentes et votantes					
98	Projecteurs de véhicule automobile munis de sources lumineuses à décharge	32	32	2009/93	32/0/0	Rectificatif 1 au complément 10	*	
98	Projecteurs de véhicule automobile munis de sources lumineuses à décharge	32	32	2009/94	32/0/0	Complément 13	*	
99	Sources lumineuses à décharge	35	31	2009/95	31/0/0	Complément 5	*	
101	Émissions de CO ₂ et consommation de carburant	40	31	2009/116 tel que modifié par le paragraphe 58	31/0/0	Complément 9	*	
107	Véhicules des catégories M ₂ et M ₃	40	31	2009/102	31/0/0	Rectificatif 1 à la révision 2	*	
107	Véhicules des catégories M ₂ et M ₃	40	31	2009/103	31/0/0	Rectificatif 1 au complément 3 à la série 02, russe seulement	*	
107	Véhicules des catégories M ₂ et M ₃	40	31	2009/104	31/0/0	Série 03	*	
110	Organes spéciaux pour les véhicules fonctionnant au GNC	42	33	2009/105	33/0/0	Complément 9	*	
112	Projecteurs émettant un faisceau de croisement asymétrique	43	34	2009/96	34/0/0	Complément 12	*	
113	Projecteurs émettant un faisceau de croisement symétrique	42	33	2009/97	33/0/0	Complément 9	*	
115	Systèmes spéciaux d'adaptation au GPL et au GNC	43	33	2009/117 tel que modifié par le paragraphe 59	33/0/0	Complément 4	*	
121	Moyens d'identification des commandes, témoins et indicateurs	44	34	2009/106	34/0/0	Rectificatif 5	*	
123	Systèmes adaptatifs d'éclairage avant (AFS)	45	35	2009/98	35/0/0	Complément 4	*	

Règlement n°	Sujet du Règlement	Parties contractantes			Document: ECE/TRANS/WP.29/...	Résultat du vote: pour/ contre/ abstentions	Statut du document	Remarque
		Applicant le Règlement	Présentes et votantes					
125	Champ de vision vers l'avant du conducteur	43	34	2009/107	34/0/0	Complément 2	*	
121	Moyens d'identification des commandes, témoins et indicateurs	44	34	2009/128	34/0/0	Rectificatif 1 au complément 1	*	
64	Roues et pneumatiques de secours à usage temporaire	32	29	2009/129, rectificatif 1, rectificatif 2 et rectificatif 3, tels que modifiés par le paragraphe 60	29/0/0	Série 02	*	
6	Indicateurs de direction	42	34	2009/136	34/0/0	Rectificatif 1 au complément 18 à la série 01	*	
53	Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse (motocycles)	37	30	2009/137	30/0/0	Rectificatif 1 au complément 10 à la série 01	*	

* Le représentant de la Communauté européenne votant pour les 27 États membres de l'UE.

** Le représentant de la Fédération de Russie s'est abstenu.

Troisième partie

Comité exécutif de l'Accord de 1998

XV. Constitution du Comité (point 13 de l'ordre du jour)

90. La vingt-septième session du Comité exécutif de l'Accord de 1998 (AC.3) s'est tenue le 12 novembre 2009. Les représentants de 25 des 31 Parties contractantes à l'Accord ont participé à la session et ont constitué l'AC.3.

XVI. Examen et mise aux voix de projets de règlements techniques mondiaux et/ou de projets d'amendement à des règlements techniques mondiaux existants (point 14 de l'ordre du jour)

A. Proposition de règlement technique mondial sur les engins mobiles non routiers (NRMM)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2009/118, ECE/TRANS/WP.29/2009/119, ECE/TRANS/WP.29/2009/120 et ECE/TRANS/WP.29/AC.3/14.

91. Les Parties contractantes présentes et votantes ci-après ont décidé par consensus, le 12 novembre 2009, d'inscrire dans le Registre mondial la proposition de projet de règlement technique mondial (ECE/TRANS/WP.29/2009/118), après examen et mise aux voix: Afrique du Sud, Canada, Communauté européenne (votant pour l'Allemagne, Chypre, l'Espagne, la Finlande, la France, la Hongrie, l'Italie, la Lituanie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovaquie et la Suède), États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Japon, Norvège, République de Corée et République populaire de Chine. Le rapport technique (ECE/TRANS/WP.29/2009/119) et la proposition d'élaboration du RTM telle qu'adoptée (ECE/TRANS/WP.29/AC.3/14) figureront dans un appendice au RTM. Le document d'orientation (ECE/TRANS/WP.29/2009/120) sera publié en tant qu'appendice séparé.

B. Proposition de rectificatif 1 au règlement technique mondial n° 9 (Sécurité des piétons)

Document: ECE/TRANS/WP.29/2009/112.

92. Les Parties contractantes présentes et votantes ci-après ont décidé par consensus, le 12 novembre 2009, d'inscrire dans le Registre mondial la proposition de rectificatif 1 (ECE/TRANS/WP.29/2009/112) au règlement technique mondial n° 9, après examen et mise aux voix: Afrique du Sud, Australie, Canada, Communauté européenne (votant pour l'Allemagne, Chypre, l'Espagne, la Finlande, la France, la Hongrie, l'Italie, la Lituanie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovaquie et la Suède), États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Japon, Norvège, République de Corée et République populaire de Chine.

C. Proposition d'amendement 1 au RTM n° 4 (Procédure mondiale harmonisée d'homologation des véhicules utilitaires lourds (WHDC))

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2009/121, ECE/TRANS/WP.29/2009/122, ECE/TRANS/WP.29/AC.3/20, documents informels n°s WP.29-149-12 et WP.29-149-16.

93. Les Parties contractantes présentes et votantes ci-après ont décidé par consensus, le 12 novembre 2009, d'inscrire dans le Registre mondial la proposition d'amendement 1 au règlement technique mondial n° 4 (ECE/TRANS/WP.29/2009/21), après examen et mise aux voix: Afrique du Sud, Australie, Canada, Communauté européenne (votant pour l'Allemagne, Chypre, l'Espagne, la Finlande, la France, la Hongrie, l'Italie, la Lituanie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovaquie et la Suède), États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Japon, Norvège, République de Corée et République populaire de Chine. Le rapport technique (ECE/TRANS/WP.29/2009/122) et la proposition d'élaboration du RTM telle qu'adoptée (ECE/TRANS/WP.29/AC.3/20) figureront dans un appendice au RTM.

94. À sa session de juin 2010, l'AC.3 est convenu d'examiner une proposition visant à supprimer les dernières options concernant la période de stabilisation à chaud et les facteurs de pondération pour le démarrage à froid. Le secrétariat a été invité à distribuer les documents WP.29-149-12 et WP.29-149-16 avec une cote officielle, pour examen par le GRPE à sa session de janvier 2010. L'AC.3 a noté que l'autorisation officielle d'élaborer des amendements au RTM n° 4 (ECE/TRANS/WP.29/AC.3/20) portait sur l'ensemble des options figurant dans le RTM. Il a estimé que cette autorisation officielle restait valide pour les amendements nécessaires à la résolution des options susmentionnées.

D. Proposition de rectificatif 1 au RTM n° 5 (Systèmes d'autodiagnostic (OBD) pour véhicules routiers)

Document: ECE/TRANS/WP.29/2009/113.

95. Les Parties contractantes présentes et votantes ci-après ont décidé par consensus, le 12 novembre 2009, d'inscrire dans le Registre mondial la proposition de rectificatif 1 (ECE/TRANS/WP.29/2009/113) au règlement technique mondial n° 5, après examen et mise aux voix: Afrique du Sud, Australie, Canada, Communauté européenne (votant pour l'Allemagne, Chypre, l'Espagne, la Finlande, la France, la Hongrie, l'Italie, la Lituanie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovaquie et la Suède), États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Japon, Norvège, République de Corée et République populaire de Chine.

XVII. Examen des règlements techniques mondiaux à faire figurer dans le Recueil des règlements techniques mondiaux admissibles, s'il y a lieu (point 15 de l'ordre du jour)

96. Le secrétariat a rappelé aux Parties contractantes que, conformément au paragraphe 3 de l'article 5 de l'Accord, certains des règlements techniques figurant dans le Recueil seraient supprimés après une période de cinq ans. Le représentant des États-Unis d'Amérique a annoncé son intention de soumettre, à la prochaine session, des demandes écrites tendant à ce que soient réaffirmés les règlements que son pays avait proposés.

XVIII. Orientations, adoptées par consensus, concernant les éléments de projets de RTM non réglés par les groupes de travail subsidiaires du Forum mondial (point 16 de l'ordre du jour)

A. Orientations concernant les prescriptions d'efficacité énoncées dans le RTM n° 2 (Cycle d'essai mondial harmonisé de mesure des émissions de motocycles (WMTC))

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2009/132 et ECE/TRANS/WP.29/2009/133.

97. L'AC.3 a approuvé les principes de la proposition d'amendement au RTM n° 2 (ECE/TRANS/WP.29/2009/132), à savoir insérer deux ensembles de valeurs limites harmonisées: un ensemble de valeurs principales et un ensemble de valeurs de rechange. Le représentant de la Communauté européenne a rendu compte de la procédure d'adoption en cours au sein de l'Union européenne en ce qui concerne les nouvelles normes d'émission Euro 4 pour les motocycles ainsi que de l'état d'avancement des travaux sur l'évaluation de l'impact de l'introduction d'une nouvelle valeur limite. L'AC.3 a noté que l'incorporation dans le RTM des nouvelles valeurs limites Euro 4 prendrait environ deux ans. Le représentant de l'IMMA a informé l'AC.3 de son intention de proposer, lors de la session de janvier 2010 du GRPE, d'insérer dans l'intervalle les normes d'émission Euro 3. Le secrétariat a été prié de conserver à l'ordre du jour de l'AC.3 le projet d'amendement au RTM et le rapport final.

B. Orientations concernant le projet de règlement technique mondial sur les véhicules à hydrogène et à pile à combustible (HFCV)

98. L'AC.3 a noté que cette question avait été supprimée de l'ordre du jour.

C. Orientations concernant le projet de règlement technique mondial sur les pneumatiques

99. Le représentant de la France a indiqué que le groupe informel avait accompli l'essentiel du mandat que lui avait donné l'AC.3, mais que les dispositions relatives aux pneumatiques des véhicules légers et au marquage restaient en suspens. Le représentant de l'ETRTO a proposé qu'un groupe informel doté d'un large mandat allant au-delà des pneumatiques soit créé pour trouver une solution concernant le marquage des pièces dans le cadre de l'Accord de 1998 (voir le paragraphe 112 ci-après). Le représentant des États-Unis d'Amérique a encouragé le GRRF à trouver une solution concernant les prescriptions harmonisées applicables aux pneumatiques à carcasse radiale des voitures particulières et des camions légers, mais a souhaité que les principaux éléments du RTM restent inchangés par rapport au mandat précédemment donné par l'AC.3. Celui-ci a décidé d'approuver l'approche en deux étapes proposée par le groupe informel lors de la session de mars 2009 de l'AC.3 (ECE/TRANS/WP.29/1072, par. 95). Il a également déclaré qu'une révision du calendrier et des objectifs des deux étapes devrait être communiquée par le responsable technique lors de la session de mars 2010 de l'AC.3, après examen de cette révision par le GRRF à sa session de février 2010.

XIX. État d'avancement de l'élaboration de nouveaux règlements techniques mondiaux ou d'amendements à des règlements techniques mondiaux existants (point 17 de l'ordre du jour)

100. On trouvera à l'annexe II du présent rapport un tableau actualisé des priorités et des questions à prendre en compte dans l'échange de vues concernant l'élaboration de RTM. Les informations les plus importantes communiquées durant l'examen de ces points sont résumées dans les paragraphes qui suivent.

101. Point 17.1 de l'ordre du jour, sécurité des piétons. Le représentant du Japon a présenté une proposition d'amendement au RTM n°9 visant à incorporer dans la phase 2 du RTM (ECE/TRANS/WP.29/2009/124) des dispositions relatives à la jambe d'essai souple (Flex-PLI). L'AC.3 a décidé d'étoffer les amendements au RTM, moyennant les modifications reproduites ci-après. Le secrétariat a été prié d'établir le document correspondant de l'AC.3 et de le transmettre au GRSP pour examen. L'AC.3 a noté qu'une proposition concrète d'amendement sur cette question (ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2009/21) avait déjà été soumise au GRSP par l'expert du Japon, pour examen à la session de décembre 2009. L'AC.3 a demandé au GRSP de vérifier s'il était nécessaire de charger un groupe informel d'élaborer les amendements. Le représentant de l'OICA a proposé que, conformément au paragraphe 4.1.3.3 de l'article 4 de l'Accord de 1998, l'AC.3 trouve une solution pour que la transition entre les deux jambes d'essai se déroule de manière harmonieuse et coordonnée. Le secrétariat a rappelé que l'interprétation de ces paragraphes correspondait à celle qu'en avaient faite les Parties contractantes à l'Accord.

Page 3, paragraphe 4, supprimer les questions b) et c).

Page 3, paragraphe 6, ajouter à la fin du texte le groupe de mots «sur la base du document ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2009/21».

102. Point 17.2 de l'ordre du jour, RTM n° 7, appuie-tête. Le représentant du Japon a présenté une proposition actualisée relative à l'élaboration d'amendements au RTM, document établi conjointement avec les représentants des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni (ECE/TRANS/WP.29/2009/130). Il a indiqué que les travaux porteraient principalement sur la phase 1 et consisteraient à mettre au point un essai dynamique à faible vitesse en utilisant le mannequin biomécanique pour choc arrière (BioRID II). Il a expliqué que le calendrier révisé figurant dans le document WP.29-149-30 tenait compte du renvoi de la première réunion du groupe informel qui avait été prévue pour octobre 2009. L'AC.3 est convenu d'élaborer l'amendement au RTM. Le secrétariat a été chargé d'établir le document correspondant de l'AC.3 et de le soumettre au GRSP pour examen sur la base du document ECE/TRANS/WP.29/2009/130, tel que modifié par le document WP.29-149-30. Le Président a informé l'AC.3 que le groupe informel comptait se réunir à Genève dans la matinée du 8 décembre 2009, avant la session proprement dite du GRSP.

103. Point 17.3 de l'ordre du jour, RTM n° 1, serrures et organes de fixation des portes. Le représentant des États-Unis d'Amérique a informé l'AC.3 que la procédure législative visant à transposer le RTM n° 1 dans la législation nationale n'était pas encore terminée et qu'une version de synthèse actualisée de la proposition d'amendement au RTM n° 1 était en cours d'élaboration, en vue de son examen par le GRSP à une session ultérieure.

104. Point 17.4 de l'ordre du jour, RTM n° 4, procédure mondiale harmonisée d'homologation des véhicules utilitaires lourds (WHDC). L'AC.3 a noté que cette question avait été examinée au titre du point 14.3 de l'ordre du jour (voir le paragraphe 90 ci-dessus).

105. Point 17.5 de l'ordre du jour, RTM n° 2 (WMTC). L'AC.3 a noté que cette question avait été examinée au titre du point 16.1 de l'ordre du jour (voir le paragraphe 94 ci-dessus).

106. Point 17.6 de l'ordre du jour, véhicules à hydrogène et à pile à combustible (HFCV). Le représentant de l'Allemagne a informé l'AC.3 des résultats de la dernière réunion du sous-groupe des questions de sécurité, tenue à Ottawa en septembre 2009. Il a indiqué qu'en dépit des progrès importants accomplis il semblait impossible de finaliser le projet de RTM comme initialement prévu en raison de plusieurs questions techniques en suspens, notamment la partie basse pression du système d'hydrogène et le système de stockage. Il a ajouté que le projet de RTM devrait refléter les résultats des travaux du groupe informel de la sécurité des circuits électriques en ce qui concerne les prescriptions de sécurité en utilisation normale et en cas d'accident. La proposition pourrait être disponible en février 2010. Le représentant a proposé que les trois coresponsables (Allemagne, États-Unis d'Amérique et Japon) s'efforcent de prolonger d'un an la date limite pour achever le projet de RTM avant fin 2011. L'AC.3 a accédé à cette demande. Il a noté que le sous-groupe des questions environnementales se réunirait avant la session de janvier 2010 du GRPE.

107. Point 17.7 de l'ordre du jour, pneumatiques. L'AC.3 a noté que cette question avait été examinée au titre du point 16.3 de l'ordre du jour (voir le paragraphe 96 ci-dessus).

108. Point 17.8 de l'ordre du jour, emplacement et moyens d'identification des commandes, témoins et indicateurs sur les motocycles. Afin d'améliorer la proposition de RTM, le Président du GRSG a invité les délégations à communiquer leurs observations au représentant de l'IMMA. Il a ajouté que le groupe informel, qui se réunirait avant la prochaine session du GRSG, comptait finaliser la proposition lors des deux sessions de 2010 du GRSG, grâce à des consultations par voie électronique.

XX. Questions sur lesquelles un échange de vues et de données devrait s'engager ou se poursuivre (point 18 de l'ordre du jour)

A. Choc latéral

109. Le représentant des États-Unis d'Amérique a rappelé les résultats d'une réunion sur les questions liées aux mannequins, tenue à Washington les 5 et 6 novembre 2009. Il a mis en évidence les résultats positifs de la réunion, qui était destinée à examiner la mise au point du mannequin pour choc latéral WorldSID du cinquième percentile et du cinquantième percentile. Il a annoncé son intention de soumettre une proposition visant à inclure les mannequins pour choc latéral dans le programme de travail de l'AC.3, pour examen lors de la session de mars 2010. Il a indiqué que cette proposition devrait inclure les résultats des travaux de recherche sur le mannequin WorldSID, une demande relative à la constitution d'un groupe informel ayant pour mandat de poursuivre l'harmonisation des efforts de recherche et un calendrier estimatif des travaux.

B. Compatibilité entre véhicules en cas de choc

110. Aucune information nouvelle n'a été communiquée.

C. Systèmes de transport intelligents

111. L'AC.3 a noté que cette question avait été examinée au titre du point 2.3 de l'ordre du jour.

XXI. Proposition visant à élaborer de nouveaux RTM et/ou des amendements à des RTM existants (point 19 de l'ordre du jour)

A. Proposition visant à élaborer un nouveau règlement technique mondial sur la procédure d'essai mondiale harmonisée pour les véhicules légers (WLTP)

112. L'AC.3 a examiné la proposition visant à élaborer un RTM sur la procédure WLTP (ECE/TRANS/WP.29/2009/131). Il a adopté la proposition et a demandé au secrétariat d'établir le document correspondant de l'AC.3, y compris les modifications d'ordre rédactionnel, et de le transmettre au GRPE pour examen. Il a décidé que les États-Unis d'Amérique et l'Inde coprésideraient le sous-groupe WLTP sur la mise au point de la procédure d'essai.

B. Proposition visant à élaborer des amendements au RTM n° 6 (vitrages de sécurité)

113. L'AC.3 a approuvé la proposition visant à élaborer des amendements au RTM n° 6 sur les vitrages de sécurité (ECE/TRANS/WP.29/2009/125). Le secrétariat a été chargé d'établir le document correspondant de l'AC.3 et de le transmettre au GRSG pour examen.

XXII. Nouvelles priorités à inclure dans le programme de travail (point 20 de l'ordre du jour)

Documents: Documents informels n^{os} WP.29-148-27 et WP.29-147-17 des sessions précédentes.

114. L'AC.3 a décidé de procéder, à sa session de mars 2010, à un examen détaillé de l'ensemble des priorités inscrites à son programme de travail futur. Les délégations ont été invitées à définir leurs priorités et à échanger des informations sur les documents d'intérêt commun.

XXIII. Les marques d'homologation dans les règlements techniques mondiaux (point 21 de l'ordre du jour)

115. L'AC.3 a décidé de renvoyer à sa session de mars 2010 l'adoption d'une décision sur la création d'un groupe informel. Le représentant de l'OICA a annoncé son intention de soumettre une proposition sur cette question lors de la prochaine session de l'AC.3.

XXIV. Questions diverses (point 22 de l'ordre du jour)

116. Suite à la demande formulée par le Président du GRE, l'AC.3 a décidé d'ajouter à la liste des questions sur lesquelles l'échange de vues et de données devrait s'engager ou se poursuivre une nouvelle question relative aux techniques d'éclairage des routes. Il a annoncé que le GRE soumettrait à l'AC.3, à sa prochaine session, un document informel exposant la démarche envisagée.

Quatrième partie

Comité d'administration de l'Accord de 1997

XXV. Constitution du Comité et élection du bureau pour 2009 et questions diverses (points 23 et 24 de l'ordre du jour)

117. Conformément à la recommandation du WP.29/AC.2, le Comité d'administration de l'Accord de 1997 (AC.4) ne s'est pas réuni.

Annexe I

Liste des documents informels (WP.29-149...) distribués sans cote lors de la cent quarante-neuvième session

<i>N°</i>	<i>Auteur</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Langue</i>	<i>Titre</i>	<i>Décision</i>
1./Rev.1	Secrétariat	1.	A	Revised amendments to the provisional annotated agenda	a)
2.	Secrétariat	8.5	A	Round table on global warming and transport - Concept paper for the WP.29 Round table on global warming and transport	a)
2.	Secrétariat	8.5	A	Round table on global warming and transport - UNECE activities on the reduction in the transport sector of emissions of gaseous pollutants and greenhouse gases	c)
4.	Communauté européenne	4.2.35	A	Proposal for corrigenda to the proposal for the 06 series of amendments to Regulation No. 49 (Emissions of C.I. and P.I. (NG and LPG) engines) (ECE/TRANS/WP.29/2009/75)	d)
5.	Communauté européenne	4.2.36	A	Corrigenda to the proposal for the 06 series of amendments to Regulation No. 83 (Emissions of M1 and N1 vehicles)	d)
6.	Secrétariat	2.4	A	Requesting support for a new P3 post for WP.29 activities	a)
7.	Groupe informel DETA	8.2	A	Request for legal advice on the ownership of data stored in a future database for the exchange of type approval documentation (DETA)	a)
8.	ETRTO	4.2.38	A	Considerations on the draft amendments to existing Regulations. Proposal for the 02 series of amendments to Regulation No. 64 (Temporary-use spare wheels/tyres)	a)
9.	ETRTO	4.2.38	A	Considerations on the draft amendments to existing Regulations. Proposal for the 02 series of amendments to Regulation No. 64 (Temporary-use spare wheels/tyres)	a)
10.	ETRTO	4.2.38	A	Considerations on the draft amendments to existing Regulations. Proposal for the 02 series of amendments to Regulation No. 64 (Temporary-use spare wheels/tyres)	a)
11.	Japon	4.3	A	Towards Realization of the "Mutual Recognition of International Whole Vehicle Type Approval (IWVTA)" under the United Nations	a)
12.	États-Unis	14.3	A	US Statement Concerning Soak Period and Cold Start Weighting Options in the World Harmonized Heavy Duty Cycle gtr No. 4 (WHDC gtr)	d)
13.	Secrétariat	5.1	A	1998 AGREEMENT (GLOBAL) Status reports and Notifications received by the secretariat	a)
14.	Secrétariat	5.1	A	Notification procedure in the framework of the 1998 Agreement	b)
15.	Secrétariat	5.1	A	Status of the 1998 Agreement of the Global Registry and of the Compendium of Candidates	a)

<i>N°</i>	<i>Auteur</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Langue</i>	<i>Titre</i>	<i>Décision</i>
16.	Secrétaire WHDC	14.3	A	Proposal for corrigenda to the proposal for Amendment 1 to global technical regulation No. 4 (WHDC)	d)
17.	Fédération de Russie	-	A	Speech by Mr. M.Y.Kuznetsov, Head, Industry Department, the Government of the Russian Federation at the 149th session of the World Forum for Harmonization of Vehicle Regulations (WP.29)	a)
18.	Fédération de Russie	8.8	A	(Russian Federation) UNECE World Forum for Harmonization of Vehicle Regulations (WP.29) and its contribution to road safety improvement	a)
19.	Fédération de Russie	3.6.3	A	The Russian Federation position concerning installation of safety-belts on class II buses	c)
20.	Fédération de Russie	4.2.18	A	Comments by the Russian Federation regarding document ECE/TRANS/WP.29/2009/100	e)
21.	FIA et fondation	8.9	A	Child Restraint Systems with false ECE approval marks	a)
22.	Japon	-	A	Future direction for harmonization of vehicle regulations	a)
23.	Secrétariat	8.5	A	Inland transport and climate change - a literature review	c)
24.	Secrétariat	8.5	A	Who does what in the field of transport and climate change	c)
25.	Japon	2.3	A	Provisional Agenda for the 18th Session of the Informal Group on "ITS"	a)
26.	Japon	2.3	A	Notes on the 16th Session of the Informal Group on "ITS"	a)
27.	Japon	2.3	A	Summary of the Ad-hoc meeting held on September 18, 2009 in conjunction with GRRF meeting	a)
28.	AIE	8.5	A	Recent IEA activities and findings (finishing with ideas for WP.29 Round Table)	a)
29.	Inde	8.4	A	Environmentally Friendly Vehicles (EFV), Conference in November 2009 in New Dehli, India	a)
30.	Japon	17.2	A	Draft corrigendum to the proposal to develop Phase 2 of gtr No. 7 (ECE/TRANS/WP.29/2009/130) - (Head restraints)	b)

Notes:

- a) Document dont l'examen est achevé ou qui doit être remplacé.
- b) Document adopté.
- c) Poursuite de l'examen à la prochaine session, sous une cote officielle.
- d) À transmettre au GRPE.
- e) À transmettre au GRSG.

Annexe II

État de l'Accord de 1998: priorités et propositions

<i>Groupe de travail</i>	<i>Question</i>	<i>Groupe informel (oui/non)/Président</i>	<i>Responsable technique</i>	<i>Proposition officielle*</i>	<i>Proposition de projet de RTM*</i>	<i>Proposition en vue d'une décision de principe*</i>
GRRF	Pneumatiques	Oui/Royaume-Uni	France	AC.3/15	¹	
GRSP	RTM n° 1 – Amendement 1 (Serrures et organes de fixation de portes)	Non	États-Unis	AC.3/18 ²	GRSP/2008/3 GRSP/2008/4 GRSP/2008/20 GRSP/2009/2	
	RTM n° 7 (Appuie-tête)	Phase 2 Oui/Royaume-Uni	Japon	[AC.3/25] ³		
	RTM n° 9 (Sécurité des piétons)	Corr.1 -	-	-	[ECE/TRANS/180/Add.9/Corr.1] ⁴	
		Amend.1 Non	Allemagne	AC.3/23	GRSP/2009/20 ⁵	
		Phase 2 -	-	[AC.3/24] ⁶	GRSP/2009/21	
	HFCV-SGS	Oui/États-Unis/Japon	Allemagne, Japon et États-Unis	AC.3/17	⁷	
GRPE	RTM n° 2 (Cycle d'essai mondial pour le contrôle des émissions des motocycles (WMTC))	Amend.2 Oui/Allemagne	Allemagne	AC.3/19	⁸ 2009/132 et 2009/133 GRPE/2010/2	
	RTM n° 4 – Amend.1 (Procédure mondiale harmonisée d'homologation des véhicules utilitaires lourds (WHDC))	Oui/CE	CE	AC.3/20	[ECE/TRANS/180/Add.4/Amend.1] [ECE/TRANS/180/Add.4/Amend.1/ App.1] ⁹	
	Engins mobiles non routiers (NRMM)	Oui/CE	CE	AC.3/14	[ECE/TRANS/180/Add.11] [ECE/TRANS/180/Add.11/App.1] ¹⁰	
	Véhicules à hydrogène et à pile à combustible (HFCV-SGE)	Oui/Allemagne	Allemagne, Japon et États-Unis	AC.3/17	¹¹	
	Procédure d'essai mondiale harmonisée pour les véhicules légers (WLTP)	Oui/France	CE, Japon et États-Unis	¹² [AC.3/26]		

<i>Groupe de travail</i>	<i>Question</i>	<i>Groupe informel (oui/non)/Président</i>	<i>Responsable technique</i>	<i>Proposition officielle*</i>	<i>Proposition de projet de RTM*</i>	<i>Proposition en vue d'une décision de principe*</i>
	Sous-groupe de la mise au point du cycle de conduite harmonisé (DHC)	Japon/Royaume-Uni				
	Sous-groupe de la mise au point de la procédure d'essai (DTP)	Inde/États-Unis				
	RTM n° 5 – Rectificatif 1 (Systèmes d'autodiagnostic harmonisés à l'échelle mondiale (WWH-OBD))		États-Unis		[ECE/TRANS/180 /Add.5/Corr.1] ¹³	
GRSG	RTM n° 6 – Amendement 1 (Vitrages de sécurité)	-	CE	[AC.3/28]	¹⁴	
	Emplacement et moyens d'identification des commandes, témoins et indicateurs sur les motocycles	Non	Italie	[AC.3/27]	¹⁵	

* Cotes des documents: les documents examinés en 2006 et par la suite portent la cote ECE/TRANS/WP.29/... Jusqu'à cette date, la cote commençait par TRANS/WP.29/...

¹ L'AC.3 a décidé d'approuver la proposition d'approche en deux étapes et de renvoyer à sa session de mars 2010 l'adoption d'une décision concernant un groupe informel chargé du marquage.

² Une proposition finale englobant et complétant les actuelles propositions d'amendements au RTM n° 1 sera examinée par le GRSP lors d'une session ultérieure.

³ L'AC.3 a décidé d'élaborer l'amendement au RTM dans le but de mettre au point un essai dynamique à faible vitesse utilisant le mannequin BioRID II.

⁴ L'AC.3 a adopté une proposition de rectificatif 1 au RTM n° 9.

⁵ L'AC.3 a adopté, à sa session de juin, une proposition visant à élaborer un amendement au RTM n° 9 qui aurait pour effet d'introduire des critères géométriques permettant d'exempter certains véhicules à avant plat.

⁶ L'AC.3 a adopté la phase 2 du RTM, concernant l'incorporation de dispositions applicables à la jambe souple Flex-PLI.

⁷ L'AC.3 a approuvé la demande tendant à proroger jusqu'à fin 2011 le mandat du sous-groupe.

⁸ L'AC.3 a approuvé le principe de la proposition d'amendement 2 visant à insérer de nouveaux ensembles de valeurs limites harmonisées en attendant une proposition définitive et un rapport final à ses prochaines sessions.

⁹ L'AC.3 a adopté la proposition d'amendement 1 et a décidé d'examiner, à sa session de juin 2010, une proposition visant à éliminer les options restantes.

¹⁰ L'AC.3 a adopté la proposition de RTM ainsi qu'un document directif assorti d'explications supplémentaires ainsi que de compléments d'information et destiné à faciliter l'utilisation du texte du RTM.

¹¹ Le sous-groupe informel des questions environnementales tiendra une nouvelle réunion.

¹² L'AC.3 a adopté la proposition visant à élaborer un RTM.

¹³ L'AC.3 a adopté la proposition de rectificatif 1 au RTM n° 5.

¹⁴ L'AC.3 a adopté la proposition visant à élaborer des amendements au RTM.

¹⁵ Le Forum mondial a donné son aval à la création d'un groupe informel. Le GRSG entendait finaliser un projet de RTM à ses sessions de 2010.

* Les informations concernant les Parties contractantes (31), le Registre mondiale et le Recueil des règlements admissibles figurent dans le document ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.1.

** S.R.1: Résolution spéciale concernant les définitions communes des catégories, des masses et des dimensions des véhicules (ECE/TRANS/WP.29/1045 et Amend.1).

Questions retenues aux fins d'un échange de vues sur l'élaboration de RTM en novembre 2009

<i>Groupe de travail</i>	<i>Question</i>	<i>Groupe informel (oui/non)/Président</i>	<i>Responsable technique</i>	<i>Proposition officielle TRANS/WP.29/</i>	<i>Proposition de projet de RTM TRANS/WP.29/...*</i>
GRSP	Choc latéral	Non	Non	-	-
	Compatibilité des véhicules en cas de choc	Non	Non	-	¹
GRE	Techniques d'éclairage des routes	Non	Non	-	²
GRSP	Mannequins harmonisés pour choc latéral	Non	Non	-	³
WP.29	Systèmes de transport intelligents	Oui/Japon, Royaume-Uni	Non	-	-

* Cotes des documents: les documents examinés en 2006 et par la suite portent la cote ECE/TRANS/WP.29/... Jusqu'à cette date, la cote commençait par TRANS/WP.29/...

¹ L'AC.3 a pris note de la création d'un groupe informel chargé d'actualiser le Règlement n° 94 de la CEE (Choc frontal). La Présidente de l'AC.3 a déclaré que les efforts conjoints du groupe informel et des États-Unis pourraient même déboucher sur l'élaboration d'un RTM relatif à la compatibilité des véhicules en cas de choc frontal.

² Le Président du GRE a annoncé que celui-ci soumettrait à l'AC.3, à sa prochaine session, un document informel exposant la démarche envisagée.

³ Le représentant des États-Unis d'Amérique a annoncé son intention de soumettre une proposition visant à inclure les mannequins pour choc latéral dans le programme de travail de l'AC.3 et de demander la création d'un groupe informel.